

Les crédits

«Une fois de temps en temps, une initiative originale, valable et peu coûteuse émane du Parlement. Le Programme de contestation judiciaire en était une. Il y a sept ans, le gouvernement fédéral a mis sur pied ce programme pour donner à des groupes méritants mais impuissants les fonds nécessaires pour contester les lois et politiques fédérales qui, selon eux, violaient les droits linguistiques et les droits à l'égalité garantis par la Charte des droits et libertés.

• (1800)

Ce programme sensé était avantageux pour tous. Pour les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les minorités ethniques, ces fonds voulaient enfin dire qu'elles auraient accès à un outil fort efficace: des causes types portant sur les droits individuels garantis par la charte.

Pour le gouvernement et pour tous les Canadiens, c'était une occasion de constituer une jurisprudence sur l'application des droits à l'égalité. Malgré l'utilité prouvée de ce programme, la décision du gouvernement fédéral de l'annuler semble irrévocable.»

Je veux assurer au gouvernement que le problème ne disparaîtra pas. En tant qu'opposition officielle, le Parti libéral ne restera pas là à regarder ce programme disparaître, sans rien faire pour le sauver. Les groupes de défense des droits de la personne ne vont pas non plus accepter cette décision sans dire un mot.

Cet après-midi, nous avons entendu le ministre du Multiculturalisme vanter en long et en large l'efficacité du Programme de contestation judiciaire. Il a même laissé entendre qu'on avait encore besoin d'un programme de ce genre. Pourquoi? Si ce programme est si efficace et si on en a encore besoin, pourquoi le gouvernement l'annule-t-il?

Il a dit qu'il cherchait des idées novatrices pour remplacer ce programme. Il veut réinventer la roue aux frais de quelqu'un d'autre. Je tiens à dire au ministre que le Parti libéral n'est pas du tout intéressé à participer aux efforts déployés par le gouvernement pour sauver la face.

Nous n'avons pas besoin de solutions de rechange lorsque nous avons un programme qui fonctionne parfaitement bien, qui ne coûte pas cher et dont on a encore grand besoin. Nous exhortons le gouvernement à faire ce qu'il faut faire et à rétablir ce programme immédiatement.

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, la députée de Hamilton Mountain a soutenu que quelqu'un de ce côté-ci de la Chambre avait dit que nous avions une jurisprudence suffisante.

Personne n'a jamais dit que nous avions une jurisprudence suffisante. Ce n'est pas un terme dont nous nous servons. Le député de Cap-Breton—The Sydneys a prétendu que le solliciteur général avait dit que «nous avions une jurisprudence suffisante». Ce sont des mots que nous n'employons jamais.

Ce que nous avons dit, c'est que nous avions une jurisprudence importante. Qu'on me permette une mise au point, car, s'il était ici, le solliciteur général tiendrait à la faire. Voici ce qu'il a dit, en fait. «Nous pensons que le moment est venu que d'autres niveaux de gouvernement, l'Association du Barreau canadien et d'autres organismes privés qui sont concernés par la plupart des contestations judiciaires fassent leur part pour financer ces causes. Le programme, croyons-nous, doit prendre fin, en ce qui concerne la participation fédérale. Il a joué son rôle et nous pensons que d'autres groupes devraient prendre le relais.»

Je suis toujours d'accord avec le solliciteur général. Quelle orientation nous propose-t-on? Il ne suffit pas de dire qu'il faut rétablir le budget de ce programme, car le ministre des Finances, en cette période extrêmement difficile, doit trouver l'argent quelque part pour que nous puissions diminuer les impôts en réduisant les dépenses au lieu d'alourdir la dette et de la léguer aux générations futures.

Si vous étiez sur la même longueur d'onde que vos électeurs, vous constateriez que le budget, cette fois-ci, a été bien accueilli. Nous ne recevons que des félicitations pour le travail magnifique que le ministre des Finances a accompli.

Des voix: Oh, oh!

M. Weiner: Il y a tellement longtemps que vous n'êtes pas allée dans votre circonscription que vous serez surprise quand vous y retournerez.

Faire preuve de leadership, ce n'est pas remettre en place ce qui est supprimé, c'est reconnaître que le programme était excellent. Compte tenu de tous leurs témoignages, pourquoi ne pas laisser l'Association du barreau, les organismes non gouvernementaux et les nouveaux gouvernements provinciaux, qui pourraient fort bien souhaiter participer à un programme semblable, prendre l'initiative et en créer un nouveau? Il ne s'agira pas nécessairement d'un programme qui ne pourra fonctionner sans l'aide du gouvernement. Le leadership, c'est autre chose.

Mme Phinney: Madame la Présidente, il incombe parfois au gouvernement de prendre la relève quand quelqu'un ne peut agir. Le gouvernement doit venir en aide à ceux qui n'ont pas les moyens d'entreprendre des contestations judiciaires. Il doit aider ceux qui n'en ont pas les